

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Daniel KUNTZ à Pierre OSER.

Assistaient à la séance : Serge MARQUIS, Pierre SCHIRCH, Myriam PISANO, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
5 mars 2014	5 mars 2014	En exercice	42
		Présents	29
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sylvie MANZONI est désignée.

2014-02-05– Vote des taux 2014
Rapporteur : Denis BANDELIER

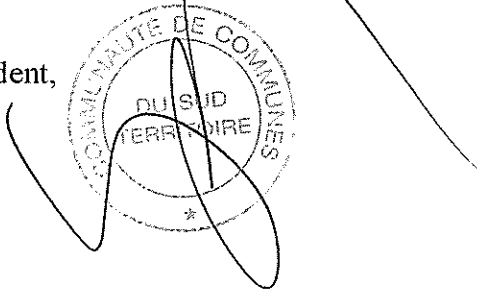
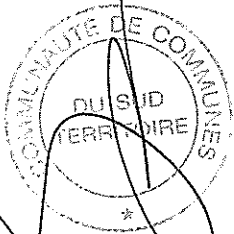
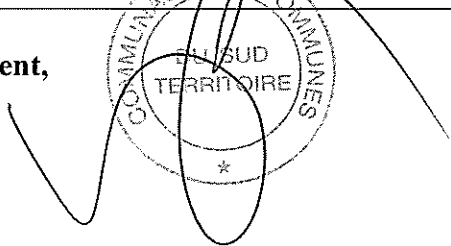
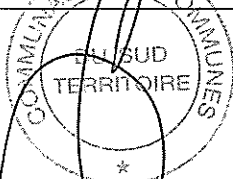
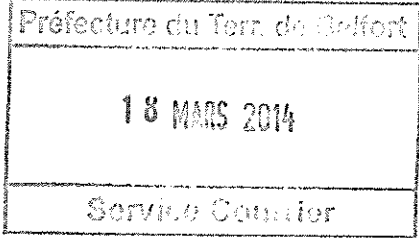
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De maintenir les taux 2013 pour l'année 2014

Les taux 2013 sont les suivants :

CFE	26.01 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	1.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Annexe : Document FDL

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 MARS 2014 Et publication ou notification le 18 MARS 2014</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>   
--	---

EPCI : **045 CC SUD TERRITOIRE**

ARRONDISSEMENT : **90**

TRESORERIE SPL : **005**



N° 1259 FPU (1)
TAUX
FDL
2014

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (GFE)/A TAUX CONSTANT

Bases d'imposition effectives 2013	Taux d'imposition de 2013	Taux d'imposition plafonné pour 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)
4 759 864	26,01	>>>	4 927 000	1 281 811

Pour information :
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TFA TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2013	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2013	Taux moyens pondérés des communes (si fusion)	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
20 970 316	9,52		21 341 000	2 031 663
Taxe foncière (bâti)	21 122 607	1,00	21 677 000	216 770
Taxe foncière (non bâti)	425 984	1,61	432 200	6 958

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	134 275	Total allocations compensatrices	11 899	Produit global des IFR	66 767	Produit de la CVAE	696 444	DCRTP	163 648	TASCOM	156 627
Versement GIR	321 565	Prélèvement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)					

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2, 3 ou 3b x col.7)	Taux d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)
6	7	8	9	10	11
2 255 391					

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2014

Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	Taux mis en réserve
1,24			

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A BELFORT
Le Directeur Dep. des Finances Publiques
PHILIPPE LEVIN
le 07 MARS 2014

le Le préfet,

A Le président,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : **045 CC SUD TERRITOIRE**ARRONDISSEMENT : **90**TRESORERIE SPL : **005**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (2)

TAUX

FDL

2014

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES⁽²⁾

Taxe d'habitation :	119 305
Taxe foncière (bâti) :	652
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	13 230
b. Réduction des bases des créations d'établissements	1 088
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de TLV :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⁽³⁾	495 461
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	

2a. BASES NON TAXEES⁽²⁾

Basés exonérés par le conseil de l'EPCI	
Colisation foncière des entreprises	
Basés exonérés par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation foncière des entreprises	
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	
2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ⁽³⁾	
CVAE : part dégrévée	
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFFER⁽⁵⁾

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	27 829
Stations radioélectriques	30 494
Gaz - stockage, transport...	8 444

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES⁽⁶⁾

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	25,48	26,01		17,99	26,72	

EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation²¹

0,979546

Coefficient de variation des taxes foncières et d'habitation²²

1,010087

Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre²³

25,69

Taux plafond pour 2014²⁵

51,38

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE⁽⁷⁾

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2013 :	//////
de l'EPCI national	//////
Taux maximum de la majoration spéciale :	//////

A